



## CREATION ET MISE EN LIGNE DE SITES INTERNET POUR ASSOCIATIONS LOI 1901

### PRESTATION PROPOSEE

Ni informaticien, ni infographiste, je mets mon expérience en **communication audio-visuelle**, adaptée à internet, au service des Associations qui souhaitent créer un site. Je me réserve toutefois le droit de refuser cette prestation à une Association dont je ne partagerais pas les valeurs ou les objectifs, ou si mes compétences techniques sont insuffisantes pour mettre en oeuvre le projet envisagé (site inter-actif ou gestion de bases de données par exemple). Le contenu (textes) et la structure du site (pages) sont définies et élaborés par l'Association.

Ma prestation consiste à effectuer une mise en page et une présentation de ces textes élaborés par l'Association, illustrés à partir d'une banque d'images gratuites, libres de droit, ou fournies par l'Association, sous sa responsabilité, et à élaborer une maquette dans le respect de la charte graphique de l'Association. Des kits graphiques sont visibles sur le site <http://web-associatif.nuxit.net/>

Une fois la maquette acceptée, le site est mis en ligne définitivement

A la demande de l'Association, j'effectue les démarches nécessaires à la location d'un espace chez un hébergeur (<http://www.nuxit.fr>) avec enregistrement d'un nom de domaine.

### MAINTENANCE ET MISE A JOUR

Il est **indispensable** que, parmi les membres de l'Association, il y ait une ou plusieurs personnes acceptant d'assurer la maintenance et la mise à jour du site, après formation par mes soins.

La condition requise est une bonne maîtrise des principales fonctions de Windows (copier/coller, glisser/déposer, etc.) et la connaissance des principaux outils bureautique (Word, Excel...)

La création et la maintenance du site sont réalisées avec le logiciel WEB STUDIO X2 distribué par [MICRO APPLICATION](#)

### COMMENT TRAVAILER ENSEMBLE

L'expérience m'a appris qu'il était souhaitable de lancer le travail par une réunion de toutes les composantes du projet, de façon à bien s'accorder sur le cahier des charges. Il en est de même pour la formation à la maintenance

Par contre, pendant tout le temps de la création, la maquette du site est visible sur internet. Les échanges et remarques peuvent donc se faire par courriel

### A QUEL COUT ?

La prestation est faite bénévolement, donc gratuite L'Association prend en charge les éventuels frais directement générés par le projet, hors coût des connexions Internet:

- Coût d'hébergement du site et du nom de domaine, et de toute prestation éventuelle liée à l'hébergement
- Coûts des déplacements personnels (sur la base SNCF avec réduction 30% F.N.) \*
- Coûts d'hébergement personnel si nécessaire (sur la base du coût "Hôtel 1<sup>ère</sup> classe" ou maximum 2 étoiles s'il n'existe pas localement un "Hôtel 1<sup>ère</sup> classe", ainsi que les frais de repas, limités à 15 euros par repas – Hébergement en famille accepté

*\* Si le déplacement ne peut se faire par train, le défraiement est basé sur le kilométrage routier et la valorisation fiscale en vigueur pour les frais de déplacement professionnels (0,536 euro/km pour la déclaration des revenus 2008)*